

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
[contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

**N° 20250224\_03**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 18 février 2025
Nombre de présents	21	Date d'affichage	Du 27/02/2025 au 28/04/2025
Nombre de pouvoirs	8	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Guy LUQUE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. LE MAIRE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 27 février 2025

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT,  
**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. Pierre LAFFITTE, à M. Régis GELEZ ; Mme Sylvie BARTHELEMY, à Mme Patricia GATEL ; M. Bruno LAGRAVE, à M. Thierry ZALDUA ; Mme Hélène LASSALLE, à M. Guy LUQUE ; M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; M. Gilles DOR, à M. Thomas CASAMAYOU

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

### **OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA FUTURE MEDIATHEQUE**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération 20241112\_03 du conseil municipal du 12/11/2024 portant adoption de l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation de la friche industrielle Bellocq-Adidas et sa transformation en tiers-lieu socio-culturel dont la médiathèque occupe une place centrale,

**VU** la délibération 20241112\_04 du conseil municipal du 12/11/2024 approuvant le plan de financement prévisionnel global de l'opération de réhabilitation de la friche industrielle Bellocq-Adidas,



VU la délibération 20250224\_02 du Conseil Municipal du 24 février 2025 portant approbation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) de la future médiathèque intégrée dans l'opération de réhabilitation de la friche Bellocq-Adidas,

CONSIDERANT les règlements d'intervention des différents partenaires pouvant participer au financement de ce projet et les différents échanges en cours entre ceux-ci et la Commune sur la base des dossiers de demandes de subventions sollicitées,

CONSIDÉRANT la présentation de la question en Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie lundi 17 février 2025,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE comme suit le plan de financement spécifique à la future médiathèque :

DEPENSES			RECETTES		
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			<b>Financements</b>		
Etudes préalables		6 356,00 €	MDL (CD40)	Demande en cours	280 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'oeuvre		130 861,00 €	DRAC	Demande en cours	509 210,00 €
Mission CT		4 968,00 €	CAF	Demande en cours	20 000,00 €
Mission SPS		2 746,00 €	CRNA	Demande en cours	190 000,00 €
Mission OPC		17 908,00 €			
	<b>Sous-total MOE</b>	<b>162 839,00 €</b>			
<b>Travaux</b>					
Gros œuvre		133 670,00 €			
Couverture - Etanchéité		88 432,00 €			
Façade		29 553,00 €			
Menuiserie extérieure		78 626,00 €			
Plâtrerie		184 668,00 €			
Menuiserie intérieure		24 720,00 €			
Carrelage - Faïence		15 962,00 €			
Sol souple		36 326,00 €			
Peinture - Signalétique		48 025,00 €			
Electricité		70 856,00 €			
CVC - PLB		141 360,00 €			
Gestion technique bâtiment		22 400,00 €			
Rue intérieure (proratisé)		57 174,00 €			
Grande halle et bureau cheffe de projet (proratisé)		10 471,00 €			
Espaces communs dédiés (proratisé)		80 082,00 €			
Cour technique (proratisé)		87 863,00 €	Fonds propres		273 817,00 €
	<b>Sous-total travaux</b>	<b>1 110 188,00 €</b>			
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>1 273 027,00 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>		<b>1 273 027,00 €</b>

## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Guy LUQUE.